

---

## DECISION DE NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL

---

**SERPI**

**Société par actions simplifiée**

**Au capital de 11.587.500 €**

**Siège social : 38 Avenue Hoche 75008 Paris**

**R.C.S PARIS 394 133 144**

DECISION DU PRESIDENT DU 28 mars 2025

Le 28 mars 2025, à 10h30, à Paris,

Le Président, Monsieur Maxime KERLEAU,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant : NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL ET SA REMUNERATION

### **Nomination directeur général /**

Conformément statuts de la société (article 16), le Président décide de désigner, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 en qualité de Directeur général de la Société :

Monsieur Bertrand LABRY  
66 rue d'Aguesseau  
92100 Boulogne Billancourt

### **Durée du mandat de directeur général /**

Cette nomination est effectuée pour une durée de 2 ans étant rappelé que les statuts prévoient une révocation sans juste motif par le président impliquant une rupture possible avant la fin du mandat.

Maxime KERLEAU  
Président

